

Rapport annuel 2018 de l'AdS

1. Membres

À la fin de 2018, l'AdS comptait 1027 membres (775 de Suisse alémanique, 203 de Suisse romande, 38 de Suisse italienne et 11 de langue romanche ; 5 % environ d'entre eux pratiquent une « 5^e langue nationale »). En 2018, 43 nouveaux membres ont été admis et 22 ont démissionné. Neuf membres sont décédés : Liliana Berov (19.1), Heinrich Eichenberger (22.1), Sam Jaun (9.2), André Patrick (4.4), Asa Lanova (27.4), Jean-Paul Darmsteter (2.6), Simon Gerber (2.8), Claudio Ceni (28.8) et Mitra Devi (22.9).

2. Assemblée générale 2018

L'Assemblée générale de l'AdS s'est tenue le 10 mai 2018 à Soleure. Les principaux points à l'ordre du jour étaient une actualisation des prestations de l'AdS et la création de nouvelles catégories de membres. Une résolution au sujet du Schweizer Buchpreis a été adoptée après une discussion intensive. Manfred Koch et Etrit Hasler ont été réélus au comité pour un second mandat. Une révision des statuts a été décidée concernant la forme de la révision des comptes de l'AdS et un nouvel organe de révision a été élu. Enfin, l'association a décerné la « Plume de paon » à l'association Tulalu!? et la « Plume de plomb » au groupe de presse NZZ.

3. Comité

Le comité a tenu sept séances durant l'année sous revue, dont une séance stratégique s'étendant sur deux jours. Il s'est occupé de nombreuses questions touchant notamment la politique culturelle et la politique de la littérature, le droit d'auteur, les instruments de promotion de la littérature ou la politique en matière de médias. Il a de nouveau eu de nombreux entretiens avec divers représentants de l'administration fédérale et du Parlement, mais aussi avec des représentants des cantons et différents médias. Enfin, il a défini les priorités pour la dix-septième année de l'association.

4. Secrétariat

Le secrétariat de l'AdS est, autant que possible, resté ouvert cinq jours par semaine ; il a répondu à de nombreuses questions de nature professionnelle ou personnelle posées tant par des écrivain-e-s (membres ou non de l'association) que par des organisateurs de manifestations, des journalistes ou des chercheurs, publics ou privés, suisses ou étrangers. Les membres ont reçu, par courriers séparés, des informations ciblées, des documents internes ainsi que des invitations aux manifestations de l'AdS. L'étroite et bonne collaboration avec les trois organisations qui ont leur siège au secrétariat de l'AdS : Suisseculture Sociale, LittératureSuisse et Fondation Studer/Ganz, s'est poursuivie. Durant l'exercice 2018, la composition du secrétariat était la suivante : Nicole Pfister Fetz (secrétaire générale, 70 %), Patricia Büttiker (50 %), Marlise Gachot (60 %, depuis le 1^{er} septembre, après un changement de poste), Patrizia Ossola (60 %, 1.1.-31.8.), Elena Spoerl-Vögtli (Antenna italiana, 15 %), Thomas Flahaut (Antenne romande, 15 %), Brigitte Zimmermann (secrétaire centrale de Suisseculture Sociale et de LittératureSuisse, 15 %) et Max Rabinovich (stagiaire, novembre).

5. Thèmes et projets 2018

En plus des affaires courantes et de l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire, le comité, ses groupes de travail et le secrétariat se sont notamment occupés, en 2018, des projets et thèmes suivants :

5.1. Politique culturelle et politique nationale en matière de littérature

Plusieurs sujets relevant de la politique des médias ont occupé l'AdS en 2018. Au 1^{er} trimestre, l'association s'est engagée contre l'initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) ». Après le succès remporté le 4 mars avec le rejet de l'initiative, obtenu notamment grâce à la mobilisation des acteurs culturels, l'AdS a rédigé deux prises de position, l'une sur le projet de concession pour la SRG SSR (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019), l'autre concernant le projet de nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME).

La révision du droit d'auteur a occupé l'AdS surtout en relation avec le débat au Conseil national, bien que le message du Conseil fédéral à l'intention du Parlement, publié fin 2017, ne contienne plus la principale revendication de l'AdS, le droit de prêt. Des représentants de l'AdS ont notamment présenté les préoccupations des autrices et auteurs, traducteurs et traductrices à la Commission des affaires juridiques du Conseil national, qui préparait l'objet. Enfin, l'AdS s'est engagée en lançant sa propre action littéraire contre l'initiative populaire « Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination) », que le peuple, en novembre, a également rejetée.

5.2. Politiques culturelles cantonales, communales et municipales

Étant donné qu'en Suisse, l'encouragement de la littérature se fait principalement au niveau des cantons, des communes et des villes, les rencontres d'échange avec leurs représentants sont particulièrement importantes. Elles permettent d'exposer directement les aspects de l'encouragement de la littérature qui sont essentiels du point de vue des auteurs, autrices, traductrices et traducteurs. En 2018, des membres du comité ou la secrétaire générale ont rencontré des représentant-e-s des cantons des Grisons, de Lucerne, de Soleure, du Tessin, du Valais, de Zoug et de Zurich. Depuis lors, plusieurs cantons ont intégré dans leurs prix d'encouragement des contributions à la prévoyance sociale, résultat entre autres de ces entretiens et d'entretiens antérieurs.

5.3. Conditions-cadres concrètes pour les autrices et les auteurs, les traductrices et les traducteurs

En 2018 aussi, l'AdS a concentré ses efforts en vue d'une meilleure rémunération du travail littéraire, surtout en Suisse romande. Et ce sont entre autres ces efforts qui ont abouti à l'introduction d'une rétribution minimale des autrices et auteurs invités au Salon du livre de Genève pour des tables rondes et des entretiens. Un sondage réalisé par l'AdS auprès de ses membres après le salon l'a confirmé. Ce changement a aussi eu pour conséquence que des représentants des pouvoirs publics de Suisse romande, des grandes manifestations littéraires, de l'ASDEL et de l'AdS ont formé un groupe de travail pour approfondir la question. Fin août, enfin, une rencontre professionnelle a eu lieu lors du festival morgien « Le livre sur les quais ». Celle-ci a débouché sur l'élaboration d'une charte formulant les conditions de base de la rémunération du travail littéraire lors de telles manifestations. Si cette charte laisse encore beaucoup de questions en suspens, elle peut du moins être considérée comme une victoire d'étape.

Les prix littéraires constituent d'importants instruments d'encouragement pour les autrices et les auteurs, les traducteurs et les traductrices. Il faut donc aussi que leurs conditions de base soient appropriées. Au cours de l'exercice sous revue, l'AdS s'est mobilisée entre autres pour une amélioration du règlement du Schweizer Buchpreis. Elle a aussi réalisé une enquête auprès de tous les auteurs et autrices qui ont brigué en 2017 le Prix Lilly Ronchetti, afin d'en apprendre plus sur les motifs de ces candidatures et sur la forme du prix. Les résultats de cette enquête, mais aussi du travail quotidien de conseil aux auteurs, ont pu être présentés à l'occasion de rencontres avec diverses instances d'encouragement de la littérature.

Enfin, comme précédemment, l'association s'est préoccupée d'échanges et de formation continue touchant les conditions pratiques faites aux auteurs et autrices, traducteurs et traductrices. C'est ainsi qu'ont de nouveau été proposés, entre autres, le séminaire « Être auteur/e – implications concrètes et statut professionnel » à l'Institut littéraire suisse de Bienne, le Forum soleurois des autrices et auteurs, traductrices et traducteurs, et le Symposium suisse des traductrices et traducteurs littéraires. En outre, la présidente, d'autres membres du comité ainsi que la secrétaire générale ont présenté l'AdS et ses principaux thèmes à diverses occasions, notamment dans le cadre du Programme Georges-Arthur Goldschmidt pour jeunes traducteurs littéraires.

5.4. Conseils juridiques et pour d'autres questions

Le recours aux conseils d'une avocate s'est avéré nécessaire dans 35 cas. En outre, la secrétaire générale et les collaboratrices du secrétariat, de même que la présidente, la vice-présidente ou le vice-président et, ponctuellement, d'autres membres du comité ainsi que les deux antennes latines, parfois avec le soutien d'autres spécialistes, ont répondu à plus de 1 300 questions et demandes de membres et de non-membres. Ils ont donné leur avis sur des projets de contrat, aidé à résoudre des problèmes juridiques et donné des conseils en matière de sécurité sociale, de recherche d'un éditeur, d'encouragement de la littérature ou sur d'autres questions concernant l'écriture littéraire.

5.5. Projets de l'AdS (en coopération avec d'autres organisations)

En 2018, les préparatifs de la fondation d'une Casa della letteratura per la Svizzera italiana, projet lancé par l'AdS et qu'elle continuera de soutenir activement jusqu'à nouvel ordre, se sont intensifiés. Une association responsable a été créée au printemps et les locaux de la Villa Saroli à Lugano, futur siège de la Maison de la littérature, ont été investis à l'été. Une commission de programmation a commencé de préparer le programme de l'inauguration et des deux années pilotes 2019 et 2020. Enfin, la recherche de moyens de tiers a pu commencer et enregistrer de premiers succès importants.

Pour renforcer les échanges entre membres romands, l'Antenne romande a organisé une rencontre sur la question de la rémunération, le traditionnel pique-nique estival ainsi qu'un apéritif pendant le festival « Le livre sur les quais » à Morges.

En 2018, comme les années précédentes, l'AdS proposait un lieu d'écriture à Paris. Cet appartement a été occupé presque toute l'année. Quatre membres de l'AdS ont pu travailler à leurs textes en toute tranquillité pendant un mois chacun ; 22 autres membres ont profité de la possibilité de louer l'appartement pour une plus courte période le reste du temps. Un membre a bénéficié pour son séjour d'une réduction de loyer de 40 %. En outre, par son site Internet et par le secrétariat, l'AdS a aidé ses membres à trouver d'autres lieux d'écriture. Enfin, dans le cadre de l'échange avec la Maison de la littérature indépendante de Basse-Autriche, Wilfried Meichtry a pu passer le mois de mai à Krems, et l'écrivaine autrichienne Simone Schönnett, le mois de septembre à la Villa Sträuli à Winterthour.

5.6. Présence publique de l'AdS

Au cours de l'exercice sous revue, l'AdS a été présente avec des projets à diverses manifestations littéraires, elle a présenté des exposés lors de différents séminaires et rencontres de formation continue et a participé à des discussions publiques sur des thèmes de politique culturelle, notamment à la Foire du livre de Francfort. Le traditionnel apéritif de Noël de l'AdS a eu lieu le 12 décembre à Genève.

5.7. Moyens de communication de l'AdS

Après une interruption d'une année, deux numéros imprimés du bulletin d'information de l'association ont paru en 2018, dans une présentation graphique légèrement modifiée. L'AdS a en outre informé régulièrement ses membres par courriel et, au besoin, par courrier postal.

Le site Internet de l'AdS (www.a-d-s.ch) est un instrument de communication important de l'association. Il fournit aux membres et aux autres personnes intéressées une vue d'ensemble des prestations de l'AdS et des informations utiles (bon à savoir, annonces, listes des auteurs et des publications, archives), ainsi que des actualités sur la littérature et l'écriture. Le site est trilingue, mais les informations d'actualité paraissent surtout en allemand et en français ; l'AdS a cependant aussi fait traduire en italien les informations importantes. Régulièrement mis à jour, le site est très fréquenté. Par ailleurs, de nouveaux auteurs et autrices ont été inscrits en 2018 dans le répertoire en ligne de l'AdS, dont les notices sont régulièrement mises à jour. Il est prévu de remanier ce répertoire en 2019, tant sous l'angle technique que sous celui du contenu. Une première ébauche de projet a été rédigée et des fonds de tiers supplémentaires ont été recherchés durant l'exercice sous revue.

6. Collaboration avec d'autres organisations

6.1. LittératureSuisse

L'association LittératureSuisse, dont sont membres les principales organisations suisses du domaine de la littérature, a son siège auprès de l'AdS ; elle a pour présidente la secrétaire générale de l'AdS, son secrétariat est assuré par le secrétariat de l'AdS et Beat Mazenauer, membre de l'AdS, est responsable du projet. En 2018, d'autres œuvres ont été incluses dans la documentation sur les littératures suisses et une extension est en préparation pour le domaine des textes pour le théâtre.

6.2. Fondation Studer/Ganz

La Fondation Studer/Ganz a elle aussi son siège auprès de l'AdS. Son secrétariat est assuré par la secrétaire générale de l'AdS. En 2017, le Prix Studer/Ganz a été décerné pour la septième fois en Suisse alémanique. Récompensant une première œuvre en prose encore inédite, il a été attribué à Julia Kohli pour son manuscrit *Böse Delphine* (titre de travail). Le prix s'accompagne d'une publication aux éditions Lenos (le livre est paru entre-temps). Par ailleurs, le site Internet de la fondation a été remanié et adapté sur le plan graphique, et un compte Facebook a été ouvert.

6.3. Suisseculture Sociale

Le secrétariat central de Suisseculture Sociale se trouve dans les locaux de l'AdS. Cette association a établi une vue d'ensemble des modules de formation sur la sécurité sociale dans les hautes écoles d'art afin de déterminer si des mesures s'imposent du côté des associations professionnelles. Suisseculture Sociale, grâce notamment au soutien de quelques sociétés de gestion des droits d'auteur, a pu continuer en 2018 de conseiller et de soutenir financièrement des artistes en difficulté.

6.4. Suisseculture

Les principales questions traitées en 2018 dans le cadre de la collaboration avec Suisseculture ont été la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur, la loi sur les jeux d'argent, l'initiative No Billag et la sécurité sociale des artistes. La secrétaire générale de l'AdS est active au sein du comité de Suisseculture. Lors des deux Conférences des présidences et des directions, les discussions ont porté principalement sur le message culture 2021, la loi sur les jeux d'argent ainsi que le thème de la participation culturelle.

6.5. Autres organisations, groupes de travail et délégations

Les membres du comité ont représenté l'association à diverses séances, réunions et manifestations culturelles, et se sont engagés personnellement dans divers domaines de la politique culturelle.

Des membres de l'AdS, des membres du comité ainsi que la secrétaire générale ont été actifs au sein de diverses organisations et institutions importantes pour défendre les intérêts culturels, professionnels, littéraires, économiques et sociaux des autrices et des auteurs aux niveaux national et international :

- > Art+politique : Adi Blum, Heike Fiedler, Guy Krneta, Ruth Schweikert, Marina Skalova et Sylvain Thévoz
- > Casa della letteratura per la Svizzera italiana : Jacqueline Aerne, Fabiano Alborghetti, Elena Spoerl-Vögtli et Nicole Pfister Fetz (comité), Nicolas Couchepin, Fabio Pusterla et Anna Ruchat (commission de programmation)
- > Centre PEN de Suisse alémanique : Adi Blum, Michael Guggenheimer et Yusuf Yesilöz
- > Centre PEN Suisse Romand : Heike Fiedler et Bruno Mercier
- > Centro PEN della Svizzera italiana e retoromanca : Gilberto Isella et Vincenzo Todisco
- > CH-Intercultur : Jacqueline Aerne et Francesco Micieli
- > Coalition pour la diversité culturelle : Etrit Hasler
- > Commission de programmation aller-retour : Camille Luscher
- > Commission de publication de la collection ch : Yari Bernasconi
- > Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraire (CEATL) : Camille Luscher
- > European Writers' Council (EWC) : Nicole Pfister Fetz
- > Fondation C.F. Ramuz : Marius Popescu
- > Fondation de prévoyance de ProLitteris : Rolf Niederhauser, Anne Pitteloud, Fabio Pusterla, Werner Rohner, Theres Roth-Hunkeler et Raphael Urweider
- > Fondation Schiller Suisse : Yari Bernasconi, Nicolas Couchepin, Pietro De Marchi et Elisabeth Jobin
- > Fondation Studer/Ganz : Jacqueline Aerne, Ruth Gantert, Nicole Pfister Fetz et Patricia Büttiker
- > Journées littéraires de Soleure : Ruth Gantert, Rolf Niederhauser et Franco Supino (comité), Gabrielle Alioth, Katja Alves, Pablo Haller, Elisabeth Jobin, Matto Kämpf, Beat Mazenauer et Florian Vetsch (commission de programmation)
- > LittératureSuisse : Ruth Gantert, Beat Mazenauer, Nicole Pfister Fetz et Brigitte Zimmermann
- > MIMSuisse : Adi Blum, Beat Mazenauer et Nicole Pfister Fetz
- > ProLitteris : Claude Darbellay, Stefan Keller, Nicole Pfister Fetz et Hans Suter
- > Rat für deutsche Rechtschreibung : Franco Supino
- > Société Suisse des Auteurs (SSA) : Antoine Jaccoud
- > Suisseculture : Nicole Pfister Fetz
- > Suisseculture Sociale : Nicole Pfister Fetz et Brigitte Zimmermann
- > Swiss ITI : Ursula Werdenberg

6.6. Coopération internationale

Pour des questions de calendrier, aucune représentation de l'AdS n'a pu participer en 2018 aux assemblées annuelles de l'European Writers' Council (EWC), la Fédération des associations européennes d'écrivains, et du Conseil Européen des Associations de Traducteurs Littéraires (CEATL). Les contacts avec les collègues de ces associations ont néanmoins été maintenus afin de garantir les échanges sur la situation au niveau européen. En outre, à l'occasion

de la Foire du livre de Francfort, la secrétaire générale a rencontré diverses représentantes et représentants des associations allemande et autrichienne.

7. Finances

Avec 726 636,99 francs de recettes et 725 644,74 francs de dépenses, les comptes 2018 clôturent sur un léger bénéfice de 992,25 francs. L'AdS a dû comptabiliser en 2018 une réserve fiscale extraordinaire de 42 700 francs pour l'exercice 2017. Le service des impôts n'a en effet plus accepté comme telles les diverses provisions constituées jusqu'ici par l'association. Celles-ci ont donc dû être converties en fonds propres, d'où un bénéfice extraordinaire soumis à imposition. Ainsi, ces provisions deviennent des réserves déjà imposées, dont l'AdS peut continuer de disposer librement, mais qui font partie des fonds propres. Elles seront, comme jusqu'ici, utilisées conformément aux affectations des fonds.

Les compléments d'honoraires pour lectures, pour livres et pour articles publiés dans des revues littéraires ainsi que les contributions à la formation continue ont atteint 86 553 francs au total en 2018. En tout, 103 membres de toutes les régions linguistiques ont profité de ces subsides de l'AdS.

Jacqueline Aerne, présidente
Nicole Pfister Fetz, secrétaire générale

Traduction : Christian Viredaz

Zürich, mars 2019